Stéphane BAVOIS
Alexandre BEAUDEAU
Cyril DESCHELLETTE
Esmeralda GONZALEZ
Estelle MASANTE
Sylvaine MOUTON

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

ADSI – TECHNOWEST
Association régie par la loi de 1901

30, avenue du Truc
33700 – MERIGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mérignac
21, Avenue Ariane
BP 20023
33702 Mérignac Cedex
Tél. 05 56 34 60 00
Fax. 05 56 13 05 11

Email : mel@audial.fr
http://www.audial.fr

ADSI – TECHNOWEST
Association régie par la loi de 1901

30, avenue du Truc 33700 - MERIGNAC

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « **ADSI – Technowest** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes, notamment concernant le suivi des fonds dédiés sur les subventions tel que décrit au paragraphe « Subventions d'exploitation » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

• il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

• il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

• il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

• il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

• il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mérignac, le 18 juin 2024

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES



AUDIAL
Représenté par Esmeralda GONZALEZ

ETATS DE SYNTHESE 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTES ANNUELS

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	25 826	16 382	9 444	258
Immob. en cours / Avances et acomptes	2 021		2 021	7 404
Biens reçus par legs / donations destinés à être				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
TIAP & autres titres immobilisés	205		205	205
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total I	**28 053**	**16 382**	**11 670**	**7 867**
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés				
Créances reçues par leg ou donations				
Autres créances	274 398		274 398	472 810
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	447 254		447 254	186 888
Charges constatées d'avance	2 392		2 392	3 501
Total II	**724 044**		**724 044**	**663 199**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Prime de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion - Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**752 097**	**16 382**	**735 715**	**671 065**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Première situation nette établie		
Fonds statutaires		
Dotations non consomptibles		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecarts de réévaluation		
Réserves	**36 193**	**36 193**
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité	36 193	36 193
Autres réserves		
Report à nouveau	294 182	188 707
Excédent ou déficit de l'exercice	**21 037**	**105 475**
Situation nette (sous-total)	**351 412**	**330 375**
Fonds propres consomptibles		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total I	**351 412**	**330 375**
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	82 500	73 750
Total II	**82 500**	**73 750**
PROVISIONS		
Provisions pour risques	11 473	
Provisions pour charges	13 327	23 515
Total III	**24 800**	**23 515**
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 000	81 575
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	38 108	40 090
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 604
Autres dettes	68 819	80 408
Produits constatés d'avance	43 077	38 750
Total IV	**277 003**	**243 426**
Ecarts de conversion - Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	**735 715**	**671 065**

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et de services	**26 336**	**3 102**
Ventes de biens		
Ventes de prestations services	26 336	3 102
Produits de tiers financeurs	**564 076**	**492 927**
Concours publics et subventions d'exploitation	549 339	479 775
Vts des fondateurs ou conso. de la dot. consomptible		
Ressources liées à la générosité du public		
Contributions financières	14 737	13 153
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	27 278	64 775
Utilisation des fonds dédiés	6 250	6 250
Autres produits	462	5
Total I	**624 401**	**567 059**
CHARGESD'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variations de stock		
Autres achats et charges externes	225 912	175 257
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	1 894	1 045
Salaires et traitements	277 260	205 834
Charges sociales	80 668	61 579
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 415	142
Dotations aux provisions	12 148	75
Reports en fonds dédiés	15 000	21 250
Autres charges	47	115
Total II	**615 344**	**465 297**
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	**9 058**	**101 762**
PRODUITS FINANCIERS		
De participation	2	1
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immob.		
Autres intérêts et produits assimilées		
Repr./ provisions, dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets / cessions de valeurs mob. de placement		
Total III	**2**	**1**
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amort., aux dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assililées		
Différences négatives de change		
Chges nettes / cessions de valeurs mob. de placement		
Total IV		
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	**2**	**1**
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	**9 059**	**101 762**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	15 291	7 260
Sur opérations en capital		
Reprises provisions, dép., et transferts de charge		
Total V	**15 291**	**7 260**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	331	957
Sur opérations en capital		
Dot. amortissements, aux dépréciations et provisions	2 982	2 590
Total VI	**3 313**	**3 547**
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	**11 977**	**3 713**
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	**639 694**	**574 319**
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	**618 657**	**468 845**
EXCEDENT OU DEFICIT	**21 037**	**105 475**
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	33 095	12 973
Bénévolat		
TOTAL	**33 095**	**12 973**
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite	33 095	12 973
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	**33 095**	**12 973**

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ADSI TECHNOWEST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 735 715 Euros
et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 21 037 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/05/2024 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association ADSI Technowest a pour objet d'initier, de développer, de mettre en oeuvre et de gérer toute initiative contribuant à l'insertion professionnelle de tous les publics en recherche d'emploi ou de reconversion professionnelle relevant du territoire de Technowest. Cet espace comprend les villes de Mérignac, Le Haillan, Le Taillan-Médoc, Blanquefort, Bruges, Saint Jean D'Illac, Ludon-Médoc, Martignas-su-Jalles, Eysines et Parempuyre.

Dans ce cadre, les principales prérogatives de l'association ADSI Technowest sont :
- La coordination, l'animation et la gestion du PLIE Espace Technowest (Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi) ;
- Le développement et l'Ingénierie de projets sur le territoire ;
- La mise en oeuvre de la politique emploi sur les communes adhérentes qui en font la demande ;
- La mise en place d'opérations de formation et de reclassement.

L'association fait appel pour le financement de ses activités au concours des collectivités locales et territoriales, de l'Etat, de la Communauté Européenne, des entreprises et de tous ceux qui veulent agir de façon coordonnée et complémentaire en vue de permettre à la population du territoire de retrouver un véritable statut professionnel.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément au règlement de ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général, à jour des différents règlements complémentaires ainsi qu'au règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif, à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :
- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
* Matériel informatique : 3 à 5 ans
* Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.
L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Faits caractéristiques

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 943	11 601	718	25 826
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours	7 404		7 404	
- Avances et acomptes		2 021		2 021
Immobilisations corporelles	**22 346**	**13 622**	**8 121**	**27 848**
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	205			205
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	**205**			**205**
ACTIF IMMOBILISE	22 551	13 622	8 121	28 053

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	14 685	2 415	718	16 382
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	**14 685**	**2 415**	**718**	**16 382**
ACTIF IMMOBILISE	14 685	2 415	718	16 382

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 276 790 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	274 398	274 398	
Charges constatées d'avance	2 392	2 392	
Total	**276 790**	**276 790**	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Charges sociales - produits à recev	1 351
Produits a recevoir	28 973
Total	**30 324**

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	36 193	105 475		105 475	36 193
Report à Nouveau	188 707		105 475		294 182
Excédent ou déficit de l'exercice	105 475	-105 475	21 037		21 037
Situation nette	**330 375**		**126 512**	**105 475**	**351 412**
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	330 375		126 512	105 475	351 412

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	7 080	674			7 755
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	16 434	11 473	10 862		17 045
Total	23 515	12 147	10 862		24 800
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		12 148			
Financières					
Exceptionnelles		2 982			

* PROVISION POUR INDEMNITE DE RETRAITE :

Notes sur le bilan

Le code du travail, les conventions collectives ou autres accords négociés donnent l'obligation à tous les employeurs de verser une indemnité de départ à la retraite.

Sur le plan comptable, les règles recommandent de provisionner les sommes estimées au passif du bilan. Si cela n'est pas fait, il convient au minimum de donner l'information en annexe du bilan.

Les hypothèses retenues pour le calcul sont les suivantes :

Départ volontaire du salarié à : 67 ans
Taux d'actualisation : 3.17 %
Variation annuelle des salaires : 1,00 %
Taux de charges sociales : 30.5 %
Turn over : Moyen
Table de mortalité issue des statistiques INSEE 2019 - 2021
Méthode de calcul suivant la convention collective des organismes de formation

La dette provisionnée au bilan au 31/12/2023 s'élève à 7 755 €.

* AUTRE PROVISION POUR RISQUE

En septembre 2023, plusieurs arrêts de la Cour de cassation ont remis en cause les dispositions du Code du travail au profit du droit de l'Union Européenne en validant l'acquisition de droits à congés payés pendant les périodes d'arrêt de travail des salariés.

Lors de l'arrêté des comptes 31/12/2023, les effets de ces arrêts restaient à clarifier en Droit du travail français. Mais leurs conséquences pouvant être importantes en matière de gestion des congés et présentation des comptes de l'entreprise: une provision a été constatée pour 11 K€.

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 277 003 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	127 000	127 000		
Dettes fiscales et sociales	38 108	38 108		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	68 819	68 819		
Produits constatés d'avance	43 077	43 077		
Total	**277 003**	**277 003**		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice
(**) Dont envers les associés

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs Non Parvenus	67 288
Dettes provis. pr congés à payer	4 269
Autres Charges A Payer	8 339
Charges sociales s/congés à payer	1 303
Autres Charges A Payer	5 097
Charges fiscales s/congés à payer	23
Total	**86 319**

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges Constatees D Avance	2 392		
Total	**2 392**		

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits Constates D Avance	43 077		
Total	**43 077**		

Les produits constatés d'avance concernent des subventions portant sur des actions qui se déroulent sur plusieurs exercices.

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire
Honoraire de certification des comptes : 7 275 Euros
Honoraire des autres services : 0 Euros

Subventions d'exploitation

Concours publics et subventions

	Union européenne	Etat	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics Subventions d'exploitation	99 396		285 512		164 431	549 339
Subventions d'équilibre Subventions d'investissement						
						549 339

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 9 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres		1	1	1
Employés	1	6	7	7
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité		1	1	1
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	**1**	**8**	**9**	**9**

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

En application de l'article 20 de la loi 2006-586 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, les rémunérations et avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés doivent être communiqués. Par souci de confidentialité, nous ne pouvons divulguer la rémunération du salarié dirigeant de l'association.

Contributions volontaires

La contribution volontaire en nature concerne la mise à disposition gratuite de locaux par la Ville de Mérignac.

Documents soumis au contrôle du Commissaire aux Comptes

Autres informations

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouverture de l' exercice A	Engagements à réaliser nvelles ressources B	Utilisations Montant global C	Utilisations Dont rembours.	Transferts D	A la clôture de l'exercice Montant global A+ B-C+D	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés (proj. sans dép.)
Bx Mét. oim 2020	*25 000*					*25 000*	
Bx Mét. OIM 2021	*12 500*					*12 500*	
Bx Mét OIM 2022	*6 250*		*6 250*				
Mérignac Obj emp	*30 000*	*15 000*				*45 000*	
Total	73 750	15 000	6 250		15 000	82 500	